

# Compte-rendu de la séance de Conseil Municipal du Vendredi 06 février 2015

\*\*\*\*\*

## *Relevé des délibérations*

\*\*\*\*\*

### **Question n°1**

#### **Compte-rendu de la séance du Conseil Municipal du vendredi 05 décembre 2014**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

à la majorité : 27 « pour » ; 6 « abstention » (Michel MROZEK, Ginette HURTAULT, Gilbert AUBRUN, Christian BRILLU, Gilbert BOYER, Annie GUZZO).

- adopte le compte-rendu de la séance du Conseil Municipal du vendredi 05 décembre 2014.

---

### **Question n° 2**

#### **Compte-rendu des décisions prises en application de l'article L.2122-22 du code général des collectivités territoriales**

Le Conseil Municipal prend acte de cette communication.

---

### **Question n° 3**

#### **Modification du tableau des effectifs**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, autorise Monsieur le Maire à :

à l'unanimité,

- modifier le tableau des effectifs comme énoncé.

---

### **Question n° 4**

#### **Cession de logements de France Loire : avis de la Ville**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

à l'unanimité,

- donne un avis favorable sur la cession de ces logements ;
- autorise Monsieur le Maire à signer les documents à intervenir.

---

### **Question n° 5**

#### **Cession d'une parcelle : rue Baclée**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

à l'unanimité,

- cède une partie de la parcelle BL 137 au prix de 3 266 € dans les conditions spécifiées ;
- autorise Monsieur le Maire à signer l'acte et les documents à intervenir.

---

**Question n° 6**  
**Demande de subvention pour la vidéo-protection**

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve le plan de financement présenté et autorise Monsieur le Maire :**

*à la majorité : 27 « pour » ; 6 « abstention » (Michel MROZEK, Ginette HURTAULT, Gilbert AUBRUN, Christian BRILLU, Gilbert BOYER, Annie GUZZO).*

- à solliciter la subvention mentionnée dans le plan de financement proposé ;
- à signer tous documents se rapportant à cette demande.

---

**Question n° 7**  
**Demande de subvention :**  
**complément de plan de financement suite à l'achat du faucardeur**

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve le plan de financement présenté et autorise Monsieur le Maire :**

*à l'unanimité,*

- à solliciter la subvention mentionnée dans le plan de financement proposé ;
- à signer tous documents se rapportant à cette demande.

---

**Question n° 8**  
**Demande de subvention pour l'achat de matériel et de mobilier pour la cuisine de la Crèche Municipale Jacques BARRY**

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve le plan de financement présenté et autorise Monsieur le Maire :**

*à l'unanimité,*

- à solliciter la subvention mentionnée dans le plan de financement proposé ;
- à signer tous documents se rapportant à cette demande.

---

**Question n° 9**  
**Demande de subvention pour l'acquisition de matériels informatiques pour les structures périscolaires (APS) et extrascolaires (TAP)**

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve le plan de financement présenté et autorise Monsieur le Maire :**

*à l'unanimité,*

- à solliciter la subvention mentionnée dans le plan de financement proposé ;
- à signer tous documents se rapportant à cette demande.

**Question n° 10**  
**Demande de subventions pour des travaux dans les écoles**  
**et la restauration scolaire de la Ville**

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve le plan de financement présenté et autorise Monsieur le Maire :**

*à l'unanimité,*

- à solliciter la subvention mentionnée dans le plan de financement proposé ;
- à signer tous documents se rapportant à cette demande.

---

**Question n° 11**  
**Demande de subvention pour des travaux d'aménagement**  
**de sécurité aux abords de l'école Marceau**

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve le plan de financement présenté et autorise Monsieur le Maire :**

*à l'unanimité,*

- à solliciter la subvention mentionnée dans le plan de financement proposé ;
  - à signer tous documents se rapportant à cette demande.
-

## *Infos et débat*

\*\*\*\*\*

### **Question n° 1**

#### **Compte-rendu de la séance du Conseil Municipal du vendredi 05 décembre 2014**

---

### **Question n° 2**

#### **Compte-rendu des décisions prises en application de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales**

---

### **Question n° 3**

#### **Modification du tableau des effectifs**

Monsieur Roger lit le rapport présentant les différentes modifications du tableau des effectifs et les créations de postes.

Monsieur AUBRUN demande que les offres soient publiées largement.

Monsieur VINÇON, Maire, précise que c'est le cas et que la Ville travaille régulièrement avec Pôle Emploi pour trouver des candidats.

---

### **Question n° 4**

#### **Cession de logements de France Loire : avis de la Ville**

---

### **Question n° 5**

#### **Cession d'une parcelle : rue Baclée**

---

### **Question n° 6**

#### **Demande de subvention pour la vidéo-protection**

Monsieur VINÇON, Maire, présente cette demande de subvention qui concerne l'installation de 10 caméras de vidéo protection.

Monsieur BRILLU demande un plan d'installation des caméras actuelles et à venir. Il précise que ces caméras sont dissuasives et qu'il souhaiterait donner un avis sur le projet d'extension. Il demande également si le Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance a été consulté.

Monsieur RIOTTE indique que les caméras permettent de diminuer la délinquance et les dégradations, mais également d'élucider des faits plus facilement et en plus grand nombre.

Monsieur ROGER précise qu'il n'y a personne en permanence derrière les caméras à Saint-Amand-Montrond et que les images sont consultées sur demande de la gendarmerie.

Monsieur AUBRUN demande si le projet d'extension se réalisera si la subvention de 50% n'est pas obtenue. Il demande, par ailleurs, si la délinquance est déplacée dans les communes aux alentours.

Monsieur VINÇON, Maire, répond que les chiffres démontrent que la délinquance n'est pas déplacée car les faits sont également en baisse dans ces communes autour de Saint-Amand-Montrond. Il précise que les images enregistrées sont gardées 15 jours. Le projet d'extension est important financièrement, mais il s'agit de la protection des Saint-Amandois. Les dégradations ont également baissé. Le taux d'élucidation est supérieur à Saint-Amand-Montrond que la moyenne nationale. Si la subvention n'est pas obtenue, le projet ne se fera pas ou sera revu à la baisse. Pour ce qui est de l'emplacement des nouvelles caméras, il sera validé par une commission départementale.

---

**Question n° 7**  
**Demande de subvention :**  
**complément de plan de financement suite à l'achat du faucardeur**

---

**Question n° 8**  
**Demande de subvention pour l'achat de matériel et de mobilier**  
**pour la cuisine de la Crèche Municipale Jacques BARRY**

---

**Question n° 9**  
**Demande de subvention pour l'acquisition de matériels informatiques pour les**  
**structures périscolaires (APS) et extrascolaires (TAP)**

Madame CHAMPION donne lecture du rapport présentant les acquisitions prévues et la demande de subvention qui sera faite auprès des services de l'État.

Elle précise que le nombre d'élèves dans l'ensemble des écoles publiques de la Ville s'élève à 680. Il y en a 150 à l'école privée. Enfin, 270 enfants sont accueillis au Temps d'Activité Périscolaire (TAP).

---

**Question n° 10**  
**Demande de subventions**  
**pour des travaux dans les écoles et la restauration scolaire de la Ville**

Madame LALLIER présente la question qui concerne d'une part les travaux de rénovation à faire dans les écoles et d'autre part les travaux d'accessibilité. Elle précise que chaque année la Ville investit environ 80 000 € pour la rénovation des écoles.

---

**Question n° 11**  
**Demande de subvention**  
**pour des travaux d'aménagement de sécurité aux abords de l'école Marceau**

Monsieur VAISSON expose la demande.

Monsieur VINÇON, Maire, précise qu'il s'agit de travaux visant à améliorer la sécurité et qu'ils comprennent la réalisation de quais bus et de « refuges piétons », qui réduiront la largeur de la voie et qui permettront aux enfants d'accéder à l'école en toute sécurité.

**La Séance est levée à 20h05**